L'an deux mil vingt et le 11 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes (en raison des recommandations COVID19), sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe

<u>Présents</u>: THIEL Damien, GILLES Jean-François, ROBIN Denis, TEODOSIO Fanny, GALL Pascal, GIROUX Céline, BELVO Patrice, GUERARD Sylvie, HENOT Christophe, HINSCHBERGER Fabrice, MAUL Ludovic, RAISON Denis, COURRIER François

Absents excusés: MAILLOT Frédéric,

Secrétaire de séance : HINSCHBERGER Fabrice

Les convocations ont été adressées le 07 décembre 2020 avec l'ordre du jour suivant :

- (7.1) délibération modificative 1/2020
- (9.1) approbation du rapport de la CLECT
- (5.3) mission de maitrise d'œuvre construction d'un équipement public communal choix de l'attributaire du marché

31/2020: (7.1) DELIBERATION MODIFICATIVE 1/2020.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré

-Accepte de modifier le budget comme suit

Article 022 : - 190 € article 66111 : + 190 €

Délibération prise à l'unanimité.

32/2020: (9.1) APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT.

Le Conseil Municipal approuve le rapport 2020 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Délibération prise à l'unanimité.

33/2020: (1.1) MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE - CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT PUBLIC COMMUNAL - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU MARCHE.

Monsieur le Maire rappelle les 3 esquisses retenues pour le projet de construction d'un équipement public communal, et les différentes réunions de présentation de ces projets aux deux associations de la commune et au nouveau conseil municipal.

Compte tenu des résultats des élections municipales du 15 mars 2020 puis des reports des budgets communaux, puis de l'entrée en fonction du nouveau conseil municipal, liés à la crise sanitaire du virus covid-19, la désignation de la mission de maitrise d'œuvre n'a pu avoir lieu dans les délais prescrits.

Monsieur le Maire donne lecture des correspondances des architectes dont le projet avait été retenu et informe que ces derniers maintiennent leurs offres jusqu'au 31/12/2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibérer,

- retient le projet du bureau d'architecture Atelier 4 de METZ
- autorise le maire à signer les documents s'y afférents.

Délibération prise à 10 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions

Signatures

MAUL Ludovic

HARDY Philippe	THIEL Damien	GILLES Jean-François
ROBIN Denis	COURIER François	GALL Pascal
MAILLOT Frédéric (Absent excusé)	BELVO Patrice	GIROUX Céline
GUERARD Sylvie	HENOT Christophe	HINSCHBERGER Fabrice

TEODOSIO Fanny

RAISON Denis